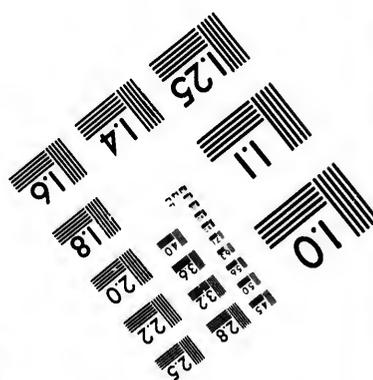
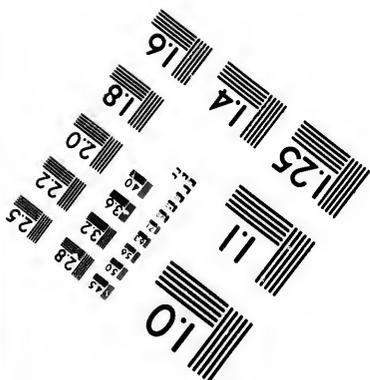
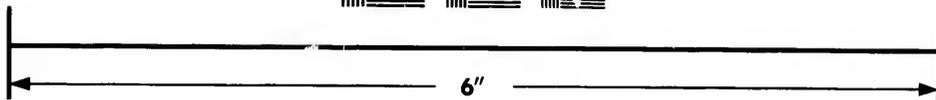
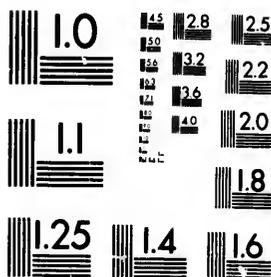


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

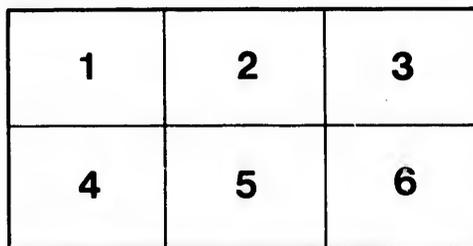
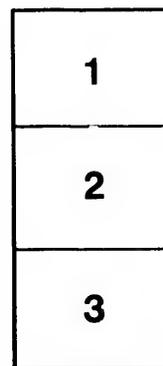
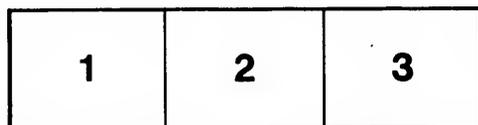
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

e
étails
s du
modifier
r une
image

es

errata
d to

t
e pelure,
on à



32X

PÉTITION

Aux honorables membres de l'assemblée législative du Canada en parlement réunis.

Le mémoire du soussigné a l'honneur de vous exposer,

Que dans le mois de février 1856, messieurs Delisle et Ryan, commissaires nommés par le gouvernement, ont procédé à l'examen des comptes de votre requérant comme officier-rapporteur durant les deux dernières élections du comté de Vaudreuil.

Que plus tard, en février dernier, sur le rapport fait à l'exécutif par ces deux commissaires, votre requérant a été démis de sa charge de régistrateur du comté de Vaudreuil qu'il occupait alors.

Que votre requérant a été de la part des dits Delisle et Ryan, dans cette circonstance l'objet des injustices les plus odieuses et les plus criantes ; que ces deux commissaires ont procédé à la dite enquête sans en donner d'autre avis à votre requérant que par une lettre que ce dernier n'a reçue que deux heures avant le commencement de l'enquête ; que les commissaires ont refusé d'accorder à votre requérant un délai d'un mois ou tout autre délai raisonnable pour fournir les explications et les renseignements exigés de lui, qu'ils ont mis votre requérant dans l'impossibilité de faire entendre aucun témoin.

Qu'après la clôture de l'enquête contre votre requérant, les dits messieurs Delisle et Ryan ont ajourné leurs procédés à un temps indéfini et qu'ils sont venus clore leurs procédés à Vaudreuil plus d'un mois et demi après, en donnant un avis de quelques heures seulement à votre requérant, en sorte que ce dernier n'a pu faire assigner ou entendre aucun témoin.

Qu'à cette époque votre requérant était retenu à la maison par une maladie grave et cruelle, qu'il était incapable de vaquer à ses affaires et à ses occupations ordinaires, et qu'il se trouvait dans l'impossibilité absolue de faire et adopter toutes les démarches nécessaires pour se justifier des inculpations mensongères que faisait peser sur lui l'enquête des dits commissaires.

Que les dits Delisle et Ryan durant tout le cours de l'enquête ont montré la plus révoltante partialité contre votre requérant ; qu'ils lui ont refusé plusieurs fois de faire et d'entrer des transpositions aux témoins ; qu'ils ont refusé de recevoir des affidavits constatant que votre requérant n'avait reçu aucun avis préalable du jour et du lieu où l'enquête se ferait ; qu'ils ont fait cette enquête publiquement en la chambre d'audience au milieu d'ennemis personnels de votre requérant, expressément réunis pour l'insulter ; que les dits commissaires ont pactisé et fait cause commune, avec les dits ennemis de votre requérant ; qu'ils se sont concertés entre eux pour parvenir à la destitution de votre requérant, tant en dehors de l'enquête que pendant l'enquête ; qu'enfin votre requérant a été traité par les dits commissaires, non comme un fonctionnaire public doit l'être, mais comme un criminel.

Que la destitution de votre requérant était chose décidée d'avance par les dits Delisle et Ryan, qui de concert avec les ennemis de votre requérant, ont chanté et prôné sur tous les tons que cette destitution aurait lieu, et cela même avant le commencement de l'enquête.

Que les circonstances votre requérant a cru devoir soumettre à votre honorable chambre l'exposé des faits ci-

Pourquoi votre requérant supplie à ce que par un ordre de cette honorable chambre les dits Delisle et Ryan soient appelés à rendre compte de leur conduite envers votre requérant, devant un comité d'enquête, ou à ce que cette chambre adopte à cet égard telles autres mesures qu'elle jugera convenables.

Et votre requérant ne cessera de prier.

(Signé.)

H. F. CHARLEBOIS.

Vaudreuil 31 mars 1857.

1857
59)

790249

3me Session, 5me Parlement, 20 Victoria, 1857.

PÉTITION

Le H. F. Charlebois, officier-rapporteur aux deux dernières élections pour le comté de Vaudreuil, se plaignant de la conduite de MM. Delisle et Ryan, commissaires nommés pour s'enquérir de ses comptes comme officier-rapporteur, et demandant un comité d'enquête sur cette affaire.

(M. Mongenais.)

Impression ordonnée par l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE, 5 mai 1857.

Imprimée, 8 mai, 1857.

TORONTO :

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

1-02

20 Victoria, 1857.

N
-rapporteur aux
pour le comté
de la conduite
, commissaires
de ses comptes
r, et demandant
cette affaire.

(s.)

SEMBLEE LEGISLA-

:
, YONGE STREET.

106

